



Fédération française de cyclotourisme

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT Départemental – régional - national



Date de mise à jour : 17 avril 2014

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - Site Internet : www.ffct.org
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964 /
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

Article 1

Le Critérium du Jeune Cyclotouriste est un jeu sportif et éducatif, *destiné à encourager les jeunes* à la pratique du cyclotourisme. Il permet d'évaluer leur progression, leur niveau, leur capacité à pratiquer en toute autonomie.

Chaque organisation doit être inscrite aux calendriers départemental, régional, national.

Article 2

Le critérium est ouvert aux **jeunes licenciés de la FFCT**, âgés de 13 ans à 18 ans dans l'année.

3 catégories sont définies pour les filles et pour les garçons :

- 13-14 ans.
- 15-16 ans.
- 17-18 ans.

Chaque jeune participe individuellement. Dans la catégorie des 13-14 ans, uniquement aux critères départementaux, ils pourront participer par équipe de 2 : mixte ou non.

Les jeunes de 8 à 12 ans peuvent participer au critérium départemental, selon l'appréciation de leur éducateur afin de les initier.

Article 3

Le critérium se compose :

- De qualifications départementales.
- De qualifications régionales.
- D'une finale nationale.

Les qualifications départementales ont lieu au plus tard le **25 avril** et sont organisées par la Commission départementale jeunesse sous la responsabilité du Président du comité départemental. Celui-ci peut éventuellement demander l'aide d'un club support.

Les résultats départementaux (liste des participants et résultats détaillés) sont adressés au délégué régional jeunesse de la Ligue qui les transférera au **responsable national** du critérium avant le **1^{er} mai**.

Pour la finale nationale la sélection se fera à la proportionnelle, toutefois par Ligue 2 jeunes au minimum seront qualifiés (1 route et 1 VTT)

Le nombre de sélectionnés sera envoyé au délégué régional jeunesse de la Ligue (DRJ) et copie au Président de ligue **au plus tard le 10 mai**.

Les finales régionales se dérouleront au plus tard en mai. L'organisation est prise en charge par la Ligue.

Les résultats ainsi que les noms et coordonnées des sélectionnés doivent impérativement être adressés au responsable national du critérium avant le 15 juin.

Tout résultat de finale régionale parvenu au-delà de cette date ne sera pas pris en compte et les participants ne pourront prétendre à une place en finale nationale.

Article 4

L'organisateur du critérium s'attachera les compétences d'éducateurs pour permettre le bon déroulement des épreuves.

Ces derniers désignés occuperont des postes de contrôleurs pendant les épreuves sur le terrain.

Article 5

Le nombre de sélectionnés au critérium national est défini par le nombre de participants aux différents critères départementaux. La ligue choisira ses sélectionnés en fonction du nombre défini par la Sphère Jeunesse, **en pourvoyant un maximum de catégories (masculin/féminin, 13-14, 15-16 et 17-18)**

Les sélectionnés pour la finale nationale sont déterminés par les résultats aux finales régionales.

- **En l'absence de critérium départemental**

Une ligue peut organiser directement une finale régionale, celle-ci devra avoir lieu au plus tard le 25 avril.

- **En l'absence de critérium régional**

Les sélectionnés au critérium national sont issus des résultats des critères départementaux.

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

- **En l'absence de critérium départemental et de critérium régional**

La Ligue ne sera pas représentée au critérium national

- **En l'absence de critérium départemental**

Les jeunes licenciés d'un Comité départemental qui n'organise pas de critérium pourront demander à participer au critérium d'un Comité voisin de la même Ligue.

Article 6

Des récompenses seront offertes par la Fédération aux participants obtenant les meilleurs résultats à la finale nationale.

Article 7

Le port du casque est obligatoire pendant toutes les épreuves sur le vélo.

Le vélo doit être conforme au Code de la Route en vigueur :

- Freins
Art. R315-3 : Tout cycle doit être muni de deux dispositifs de freinage efficaces.
- Eclairage
Art. R313-4 § X : Eclairage avant
Art. R313-5 § V : Eclairage arrière
- Signalisation :
Art. R313-18 al. V : Catadioptre arrière
Art. R 313-20 § IV : Catadioptre avant
Art. R313-19 al. III : Catadioptres latéraux
Art. R313-20 § III : Catadioptres pédales
- Signaux d'avertissement
Art. R313-33 du C.R. : avertisseur.
- Gilet haute visibilité
Art. R.431-1-1 : de nuit ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante, les cyclistes doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation.

Ce gilet ainsi que l'éclairage complètent obligatoirement le contenu de la trousse à outils.

Article 8

Les vélos et le réglage correct du casque sont vérifiés avant le départ par les éducateurs responsables du jeune sélectionné.

Sur le circuit, si l'état du vélo est jugé dangereux pour la sécurité du jeune par les officiels, le participant sera stoppé et il ne pourra repartir qu'après avoir remis son vélo en conformité.

Article 9

Le critérium comprend :

A. Un test de lecture de carte

Recopie d'un itinéraire sur une carte vierge et calcul du kilométrage (*voir fiche technique annexe*).

B. Un test sportif

Il comprendra :

Un parcours en 2 boucles hors des routes à circulation importante pour la route, et en terrain varié sur des chemins, des allées et des sentiers pour le VTT, en évitant au maximum les routes.

- Une boucle « rando-guide ».
- Une boucle « orientation » avec itinéraire tracé sur une photocopie de carte et échelle précisée sur la carte 1/25 000, 1/50 000 ou 1/100 000^e. Un agrandissement partiel de la carte sera fourni si nécessaire pour faciliter l'orientation.

Distance totale des 2 boucles :	Route	VTT
Critérium départemental :	25 à 35 km	15 à 20 km
Critérium régional :	40 à 50 km	20 à 25 km
Critérium national :	50 à 70 km	25 à 35 km

8 balises seront réparties sur les deux boucles.

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

Les organisateurs devront évaluer la distance à parcourir de manière à les réaliser sans trop de difficultés et ce dans le temps imparti qui tient compte également des arrêts aux postes de tests disposés sur le parcours (d'une durée de 30 minutes à 60 minutes en fonction des contraintes d'organisation).

Au-delà de ce temps, des points de déduction seront appliqués.

C. Un test de connaissances générales

Le Code de la route, le secourisme, la technique et la pratique de la bicyclette, la réglementation et les activités fédérales, le tourisme local, la cartographie, la nature, la lecture de paysage, etc.

Ces questions seront posées aux contrôles-balises sous forme de Q.C.M.

D. Un test d'observation

Le jeune devra répondre à 4 questions illustrées avec des photos qu'il devra découvrir sur son parcours.

E. Un parcours de pilotage : adresse et maniabilité

Le jeune devra effectuer un parcours de 4 à 8 zones, choisi par l'organisateur et comportant au moins les 5 types de difficultés proposées en annexe.

F. Un test nature

- Reconnaissance de 3 espèces : animales, végétales ou minérales à partir de photographie, texte et/ou de reproduction issus de manuels
- Identification : à partir d'un choix de 6 à 10 échantillons issus de l'environnement local et proposés par l'organisateur.

G. Un test connaissance théorique et pratique de réparation du vélo

Le test sera identique pour tous les participants (*voir annexe*).

H. Conformité du vélo

Le contrôle du vélo aura lieu durant de l'épreuve (*voir annexe*)

I. Trousse de réparation

Le contrôle de la trousse aura lieu durant l'épreuve (*voir annexe*)

Modalités spécifiques pour la participation d'une équipe au niveau départemental. Chaque participant sera évalué individuellement aux différents tests. Les équipiers sont tenus de rester ensemble durant tout le parcours.

Article 10

A l'issue des différents tests, les points obtenus par chaque participant sont comptabilisés et sera établi un classement par catégorie d'âge : filles et garçons.

En cas d'égalité, les participants ex æquo aux premières places seront départagés (dans le cas où l'égalité poserait problème) par le nombre de points aux questions de connaissances, puis au test d'observation.

S'il y a égalité sur tous les tests, les candidats seront départagés par des questions proposées par le comité d'organisation du critérium.

Un diplôme du Critérium du Jeune Cyclotouriste sera remis à chaque participant.

Article 11

Toute communication entre les participants est interdite pendant le déroulement des épreuves sauf appel d'urgence.

L'assistance entre participants en cas d'accident corporel est **obligatoire**.

Article 12

Le comportement dangereux ou injurieux d'un participant ou de ses accompagnateurs envers les organisateurs, les contrôleurs et/ou la population pourra entraîner la disqualification du participant.

Déroulement

L'organisateur est tenu avant le départ d'informer les participants, les contrôleurs et les accompagnateurs des spécificités de l'épreuve.

I – Avant le départ

Vérification de l'identité et de la licence, remise de la plaque de cadre.

A l'appel de son numéro ou de son nom le participant entre dans la salle des cartes et dispose de 10 minutes pour :

- Savoir recopier un itinéraire sur une carte vierge et en calculer le kilométrage (*voir fiche technique*).

Le document complété est récupéré à la sortie de la salle par les officiels.

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

II - Au départ

Les départs sur le test sportif sont donnés à intervalles réguliers, à l'appel de son numéro le participant s'y présente. Le responsable lui donne sa carte de route sur laquelle figure : la distance totale, le temps imparti, l'heure de départ, le nombre de balises ainsi que le test d'observation.

- Le rando-guide pour le participant ayant un N° impair.
- Le circuit orientation pour le participant ayant le N° pair.

Et par sécurité : un extrait de carte de la zone géographique où se situe le critérium.

Si le départ de l'épreuve est en agglomération, un fléchage «entrée et/ou sortie de ville» pourra être mis en place.

III – Pendant le parcours

A son passage au point central, le participant reçoit l'itinéraire de sa 2^{ème} boucle.

A chaque contrôle, le participant trouve une balise avec une question. Celle-ci est sous forme de Q.C.M. (questionnaire à choix multiples). **Trois ou quatre réponses sont proposées.** A chaque balise, le participant doit poinçonner sa carte de route, avec la pince, sur la case correspondant à la réponse de son choix. Les balises sont réparties de façon aléatoire sur les deux boucles sans tenir compte de leur numérotation. Une arrivée à contre sens du circuit sur la balise génère une pénalité.

Des contrôleurs mobiles ou fixes surveillent le parcours. Ils doivent rendre compte au contrôle central des anomalies constatées : toute infraction au Code de la route génère une pénalité (*voir chapitre décompte des points*).

IV – À l'arrivée

Les deux boucles réalisées, le participant doit :

- Rendre sa carte de route, où l'heure d'arrivée sera notée, seul le retard sera pris en compte.
- Remettre son test d'observation dûment complété (celui-ci ayant pu faire l'objet d'un contrôle sur le parcours).

V – Sur le parcours, au départ ou a l'arrivée

Le participant doit faire :

- Le test de pilotage.
- Le test de connaissance technique du vélo.
- Le test nature.
- Le test d'observation.
- Vérifier le contenu de sa trousse de réparation et la conformité de son vélo.

VI – Mission des contrôleurs officiels et responsables de tests

Au niveau départemental ou régional, les contrôleurs officiels et les responsables de tests sont recrutés parmi les éducateurs ou adultes accompagnateurs.

Au niveau national, ils seront des éducateurs désignés par les ligues.

Les contrôleurs vérifient le port effectif du casque.

Ils rendent compte de toute infraction au Code de la route et tout non respect du règlement.

Les responsables des tests et les contrôleurs aux balises doivent être visibles et identifiables.

Aux balises, les contrôleurs sont en poste en amont à une distance de 20 m minimum.

Ils s'assurent que chaque participant répond individuellement. En cas d'arrivée en groupe, le jeune ayant le numéro le plus élevé poinçonne en premier.

Les contrôleurs, aux différents tests, font émarger chaque participant sur la fiche récapitulative des inscrits. Sur le circuit si l'état du vélo est jugé dangereux par les officiels, pour la sécurité du jeune, le participant sera stoppé et il ne pourra repartir qu'après avoir remis son vélo en conformité.

VII – Réclamations

Chaque participant a le droit de déposer réclamation pour toute affaire le concernant. Il doit le faire assisté de son seul référent. Les réclamations seront reçues par le responsable du critérium au plus tard 1/2 heure après la fin de la proclamation des résultats.

VIII – Cahier des charges pour l'organisation d'un critérium départemental ou régional.

Le comité départemental ou la ligue gère les déclarations réglementaires et les relations avec les pouvoirs publics.

Le comité départemental ou la ligue se charge entièrement de la partie technique du critérium (*voir article 9*)

Le comité départemental ou la ligue a également en charge toute la partie intendance de la manifestation qui peut être partiellement délégué à un club support :

- De la mise à disposition des locaux et si nécessaire une sonorisation.
- Des fournitures de ravitaillements aux points de contrôle.
- Des repas pour les participants et les accompagnateurs.
- Des fournitures de matériels nécessaires aux différents tests.
- Des fournitures de récompenses.

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

IX – Décompte des points

1 Déductions des points

Capital points : 1 000 points

Pour chaque test, le participant part avec un quota de points. Chaque erreur entraîne la soustraction d'un certain nombre de points.

Etat de la bicyclette (sur 20 points) :

Pour chaque objet manquant :

- Avertisseur sonore (timbre ou grelot) : - 8 pts
- Catadioptrés :
 - Avant (blanc) : - 4 pts
 - Latéraux (orange) : - 4 pts
 - Arrière (rouge) : - 4 pts

Trousse de réparation (sur 30 points) :

Pour chaque objet manquant :

- Démonte pneu 2 minimum : - 2 pts.
- Pompe adaptée aux valves du vélo : - 2 pts ou cartouche CO² (nécessaire pour 2 réparations).
- Rustine+colle et/ou chambre à air : - 2 pts (nécessaire pour 2 réparations).
- Jeu de clés adaptées au vélo du participant : - 4 pts (freins – dépose des roues).
- Câbles de freins adaptés au vélo : - 4 pts (obtention automatique des points dans le cas des deux systèmes de freinage hydraulique).
- Clé à rayon : - 3 pts (obtention automatique des points dans le cas de roues à bâtons).
- Dérive chaîne : - 3 pts.
- Eclairage avant et arrière en état de fonctionnement : - 5 pts.
- Gilet de haute visibilité : - 5 pts.

Conformément au Code de la route, l'éclairage et la signalisation et le gilet de sécurité seront obligatoires si les conditions atmosphériques ou de circulation l'exigent ainsi que sur décision de l'organisation.

- Balise manquante : - 50 pts par balise.
- Test de connaissances aux balises : -10 pts par réponse fausse ou manquante.
- Test d'observation : sur 60 points.
 - Pour chaque mauvaise réponse ou manquante : -15 points.
- Test maîtrise : sur 80 points (4 à 8 zones).
 - Décompte des points voir annexe
- Test nature : sur 30 points
 - Pour chaque réponse mauvaise ou manquante : -5 points.
- Test technique du vélo : sur 50 points.
- Test de cartographie : sur 20 points.
- Pour chacune des 4 zones du circuit tracé : - 5 points.
- Erreur de kilométrie : - 3 points par km d'écart (avec une tolérance de + ou -1 km).

Retard au contrôle central : l'organisateur décide d'arrêter ou non un participant qui compte un retard important et/ou des difficultés physiques flagrantes.

Retard à l'arrivée : 5 points par tranche de 10 minutes.

2 - Pénalités

Infraction majeure au Code de la route : 200 points.

Les infractions majeures sont le non-respect :

- Des priorités.
- Du stop.
- Du feu rouge.
- D'un sens interdit ou circulation interdite aux cycles.
- D'un sens giratoire ou obligatoire.
- Franchissement d'une ligne continue.
- Les infractions mineures au Code de la Route : 10 points.
- Arrivée à la balise en sens inverse: 30 points.
- Non respect du port du casque sur le vélo: 100 points.

3 – Non classement ou élimination

Perte de la carte de route : non classé(e)

- Non respect de la charte fédérale en matière vestimentaire: élimination.
- 3 fautes majeures signalées entraînent l'élimination.
- Communication (Art 11) : Elimination.
- Comportement (Art 12) : Elimination.

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

Annexes

Test connaissance théorique et pratique de réparation de vélo

Le test sera identique pour tous les participants.

Ce test se déroule sous forme pratique et/ou théorique qui porte par exemple sur :

- Le démontage et remontage d'une chaîne.
- La réparation d'une crevaisson.
- La connaissance générale des pièces d'un vélo, etc.

Test de pilotage route et VTT

Le test de pilotage étant une épreuve spécifique, le participant pourra retirer son sac à dos. Néanmoins, il conservera son casque, son vélo, les pédales et les chaussures utilisées sur le parcours.

Ce test doit être considéré comme une activité promotionnelle de la FFCT et devra, autant que possible, être placé à l'arrivée. De ce fait, le temps alloué pour les parcours ne tiendra pas compte du temps du test.

Les participants sont autorisés à faire un repérage pédestre du parcours, accompagné par un officiel.

Des dispositions devront être prises pour que les participants ne s'exercent pas sur le terrain de maniabilité avant les épreuves. En aucun cas les participants ne devront se situer dans les zones matérialisées, à pied ou avec leur vélo en dehors de leur ordre de passage, sous peine d'élimination du test de pilotage.

Test de pilotage route : maîtrise et maniabilité

Le test pilotage route pourra être choisi parmi ces exemples, la liste n'est pas exhaustive (voir les jeux du document FFCT « Apprentissage »).

Jeux	Description	Pénalités	Points
Slalom simple	8 plots en ligne espacés de 1.50 m	1 plot renversé ou déplacé	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
Slalom en quinconce	8 plots en quinconce espacés de 1.50 m	1 plot renversé ou déplacé	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
Slalom roue avant	8 plots en ligne espacés de 0.8 à 1.2 m la roue avant seule slalome	1 plot renversé ou déplacé	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
Slalom avec portes	8 plots en ligne espacés de 1.50 m 3 portes (2 plots) espacées de 30 cm	1 plot renversé ou déplacé	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
Passage étroit à 2 mains	Longueur 2 à 3 m espacé de 10 cm (plots ou rubalise)	1 plot renversé ou déplacé	-1
		Rubalise touchée 1 fois	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
		Rubalise touchée 3 fois	-3
Passage étroit à 1 main	Longueur 2 à 3 m espacé de 10 cm (plots ou rubalise)	1 plot renversé ou déplacé	-1
		Rubalise touchée 1 fois	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
		Rubalise touchée 3 fois	-3
Entonnoir à 2 mains	Longueur 2 à 3 m Entrée 0.60 m - Sortie 0.10 m (plots ou rubalise)	1 plot renversé ou déplacé	-1
		Rubalise touchée 1 fois	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
		Rubalise touchée 3 fois	-3
Entonnoir à 1 main	Longueur 2 à 3 m Entrée 0.60 m - Sortie 0.10 m (plots ou rubalise)	1 plot renversé ou déplacé	-1
		Rubalise touchée 1 fois	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-3
		Rubalise touchée 3 fois	-3
Ligne droite	Rouler sur une ligne de 5 à 6 cm de large sur une distance de 3,00 m	Roue avant ou arrière en dehors de la ligne :	
		1 fois	-1
Passage surbaissé	Hauteur mini 1.30 m ou partie la plus haute du vélo + 5 cm	3 fois	-3
		Barre touchée non tombée	-1
		Barre renversée ou tombée	-3

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

Annexes

Bascule	Longueur 2 m, larg. 20cm, ht. 10 cm	Pieds au sol ou non passés en totalité	-3
Clochette	Hauteur sous clochette 2,00 m	Clochette non touchée	-3
Bidon au sol	Prise et repose d'un bidon cyclo lesté dans un cercle de 0.30 à 0.80m de diamètre espacé de 1.5 à 3.00 m	Prise du bidon sans repose verticale	-2
		Non prise du bidon = -3 pts	-3
		Pose du bidon en dehors du cercle	-1
Freinage tracé au sol	Arrivée sur une ligne tracée au sol à 15 km/h environ, s'arrêter avant la 2ème ligne de 4 cm de large située à 2 m après la 1 ^{ère}	Arrêt sur la ligne de 4 cm	jeu bon
		Arrêt avant la ligne	-1
		Arrêt après la ligne	-3
Freinage	Arrivée sur une barre en hauteur située entre 15 et 20 cm du sol à 15 km/h environ, s'arrêter avant la 2ème barre située à la même hauteur et 10/20 cm après la 1 ^{ère}	1 ^{ère} barre renversée 2 ^{ème} en place	jeu bon
		Arrêt avant la barre à moins de 5 cm	-1
		Deux barres renversées	-3
Mini basket	Balle de 10 à 15 cm de diamètre à lancer d'une ligne tracée au sol distante de 2 à 3 m d'un panier de basket de 30 cm d'ouverture minimum, situé à 80 cm de hauteur.	Balle dans le panier mais lancée après la ligne	-1
		Balle touchant le panier, mais ne rentrant pas dans le panier	-2
		Balle touchant le panier, mais ne rentrant pas dans le panier et lancée après la ligne	-3
Lancer franc	Lancer une balle de 10 à 15 cm de diamètre d'une ligne tracée au sol distante de 2 à 3 m d'un passage surbaissé. La balle passe au-dessus de la barre horizontale, le participant sous la barre	Balle non passée au-dessus de la barre, mais cyclo passé sous la barre	-1
		Barre touchée mais passée (cyclo où balle)	-1
		Balle passée au-dessus de la barre, mais cyclo non passé sous la barre	-2
		Barre renversée par le cyclo ou la balle)	-3
Slalom équilibre	Renverser les quilles en alternance avec le pied droit puis le pied gauche. 8 quilles en ligne espacée de 1.50 m	1 quille non renversée	-1
		3 quilles non renversées	-3
Lever la roue avant et/ou arrière	Passer au-dessus d'une barre placée à une hauteur de 5 cm en levant la roue avant et/ou la roue arrière	La roue avant passe au-dessus, la roue arrière touche	-1
		La roue avant touche	-3
Maîtrise de l'équilibre	Effectuer une distance de 2 à 3 m dans un temps compris entre 10 à 20 secondes.	Test non réussi	-3
Cercle main gauche	Diamètre 3 m, piquet hauteur 0.70 m	La chaine touche le sol	-1
		La chaine touche 3 fois ou plus	-2
		Non prise de la palette	-3
		Non dépose de la palette	-2
Slalom resserré	Écartement des plots de plus en plus réduit Maxi 1.10 mini 0.90 dans une bande de largeur 2 m	1 plot renversé ou déplacé	-1
		Plus de 3 plots renversés ou déplacés	-3
Planche inclinée		Une roue quitte la planche	-1
		Les deux roues quittent la planche	-2
		Planche ratée	-3
Chemin étroit à 2 mains	Délimité par des plots Hauteur des plots entre 3 et 6 cm Diamètre 3 à 5 cm	1 plot renversé ou déplacé	-1
		3 plots renversés ou déplacés	-2
		Plus de 3 plots	-3

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT Départemental – Régional - National

Annexes

Passage étroit haut	Largeur du guidon + 3 cm	Toucher 1 panneau	-1
		Toucher 2 panneaux	-2
		Toucher 3 panneaux ou plus	-3
Entonnoir en courbe	Délimité par des plots	1 plot renversé ou déplacé	-1
	Hauteur des plots entre 3 et 6 cm	3 plots renversés ou déplacés	-2
	Diamètre des plots 3 à 5 cm	Plus de 3 plots	-3
Rouler en cercle dans un carré		Ligne touchée 1 fois	-1
		Ligne touchée 2 fois	-2
		Ligne touche 3 fois ou plus	-3
Serpent	Plots hauteur 20 cm	1 plot renversé ou déplacé	-1
	Couloir écartement entre 30 et 50 cm	3 plots renversés ou déplacés	-2
		Plus de 3 plots	-3
Rouler lentement	Zone longueur 3 m, largeur 0.80 m	Sortir de la zone (1 ou 2 roues)	-3
	Temps à définir	Rouler trop vite	-3
Déplacer un objet	Objet à prendre et à déposer sur un support à 70 cm du sol Zone délimitée 0.80 m	Franchir la zone latérale	-1
		Laisser tomber l'objet ou ne pas le déposer sur le 2 ^{ème} support	-2
		Ne pas prendre l'objet	-3

Règlement du critérium du jeune cyclotouriste route et VTT

Départemental – Régional - National

Annexes

Test de pilotage VTT : maîtrise et maniabilité

Le test pilotage VTT pourra être choisi parmi les exemples ci-dessous, la liste n'est pas exhaustive. Le parcours devra être réalisable à l'enroulé.

- Franchissement d'une bosse, d'un talus, d'une fosse, d'un escalier.
- Montée et descente avec dévers.
- Passage d'un tronc d'arbre d'un diamètre inférieur à 20 cm.
- Rétrécissement naturel (passage entre 2 arbres ou rochers) ou artificiel (passage entre 2 piquets).
- Passage sous une branche basse (hauteur minimale 1,30 m).
- Franchissement d'une série de rondins.
- Slalom entre arbres.
- Rouler sur cailloux, gravillons, sable
- Rouler lentement (exemple : parcourir 3 m en 10 s).
- Déplacer un objet au sol (pour libérer le passage).

Quel que soit le type de finale :

Le parcours comportera 4 zones minimum avec 3 obstacles minimum par zone. Les zones seront matérialisées par de la rubalise fixée au sol dans le sens de la largeur et de la longueur (crochets ou poids cylindriques en acier D = 5 cm / H = 3 cm par exemple). Les zones ne seront pas contigües afin de récupérer. Les zones devront être franchies dans l'ordre prévu au départ (numérotage préconisé).

A l'intérieur de chaque zone aucune faute (pied – rubalise touchée - chute, appui) ne devra être commise pour que le participant puisse bénéficier du maximum de points attribués

TOTAL / 80 (exemple de répartition : 4 zones à 20 pts par zone en moyenne, à adapter en fonction du nombre d'obstacles par zone et de leur difficulté)

- | | |
|--|----------------------|
| • Ordre des zones non respecté | = - 5 pts par erreur |
| • Non franchissement d'un obstacle d'une zone
(pour inciter à essayer de franchir l'obstacle) | = - 10 pts |
| • Franchissement d'un obstacle d'une zone non réussi | = - 5 pts |
| • Barre à terre, balle tombée, ... | = - 3 pts |
| • Plot déplacé, touché, renversé... | = - 1 pt |
| • Chute ou les 2 pieds à terre en même temps | = - 3 pts |
| • Sortie de zone, roue complète | = - 3 pts |
| • Appui corps ou pédale | = - 3 pts |
| • Pied à terre dans une zone matérialisée | = - 1 pt |
| • Rubalise touchée | = - 1 pt |

Hauteur des plots : 15 à 25 cm.

Les obstacles artificiels d'une hauteur supérieure à 30 cm (barre horizontale par exemple) devront être de moindre poids et tomber en cas de touche du participant (fil ou élastique interdit)

Des dispositions devront être prises pour que les participants ne s'exercent pas sur le terrain de maniabilité avant les épreuves. En aucun cas les participants ne devront se situer dans les zones matérialisées, à pied ou avec leur vélo en dehors de leur ordre de passage, sous peine d'élimination du test de pilotage.